

Mise en place du CPOM et de l'EPRD dans les EHPAD

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 2 journées
Soit 14h au total

PRIX

1 550 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et Cadres des établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux
- Directeur Général d'association regroupant un ou plusieurs EHPAD
- Directeur d'EHPAD

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Appréhender les conséquences de la réforme de la tarification
- Maîtriser l'EPRD, adapter le mode de gestion aux nouvelles contraintes issues de la réforme : tarification à l'activité ; nouveaux indicateurs à mettre en place

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Défauts de la « tarification administrée »
- Apports de la Réforme pour le résident et pour la collectivité
- Nouveau calendrier budgétaire instruction du 10 octobre 2016

LA NOUVELLE LOGIQUE DE CONTRACTUALISATION : LES CPOM

- Régime juridique et calendrier de mise en place
- Grandes étapes pour signer un CPOM
- Indicateurs à mettre en place
- Lien avec l'EPRD

LA LOGIQUE D'ÉLABORATION D'UN EPRD

- Nouvelle logique financière
- Compte de résultat prévisionnel et la notion de crédits évaluatifs
- Principe de la libre affectation des Résultats et sa traduction
- Importance des flux financiers : CAF, tableau de financement...

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE L'EPRD

- Détermination de la situation financière de départ
- Construction des prévisions d'exploitation : recettes et dépenses
- Modalités de la « tarification à la ressource »
- Lien entre l'exploitation et les opérations à long terme
- Intérêt de la maximisation de la CAF, 1ère ressource du tableau de financement
- Analyse des opérations à long terme et équilibres financiers

MÉTHODOLOGIE

- Construction de son propre EPRD

Cas pratique synthèse reprenant toutes les notions essentielles : CRP, CAF, Tableau de financement et situation financière